

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MENLIV, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 27 mars.

Il fut un temps où le deuil de la royauté entraînait le deuil du peuple ; un nuage sur le front du monarque, une tristesse dans son cœur obscurcissaient l'horizon du royaume. La monarchie absente, eût été pour la politique ce que serait pour la nature la disparition subite du soleil. Alors, la monarchie était dans le génie de la nation ; elle était l'arme et l'instrument de sa destinée. Aujourd'hui, que voyons-nous ? A peine un roi a-t-il franchi le seuil de son palais, que tout semble se replacer dans un ordre momentanément interrompu, tous respirent et reprennent le cours suspendu de leur existence, comme s'il venait de s'opérer le départ d'un hôte importun.

Ces fêtes splendides, ce nuage d'or, de lumière et d'encens, les plis de la soie et du velours, derrière lesquels la royauté se créait une majesté d'emprunt, se sont dissipés en un clin-d'œil, sans plus nous surprendre que le lent évanouissement des teintes vives d'un nuage qui tranche sur le lever du soleil.

Loin d'offrir les profondes déchirures qui succèdent à un ébranlement universel, ou à la chute d'une construction colossale, notre sol semble s'être aplani ; on dirait qu'une végétation, longtemps engourdie par la présence d'un astre fatal, voudrait sortir même de la pierre, tant la chaleur et les sucs féconds abondent. La royauté n'était plus qu'un intrus dans le temps. Ses volontés opiniâtres, son intervention hypocrite dans les affaires des peuples, avaient le caractère du radotage impérial des vieillards qui font rire les enfants, et que l'homme mûr ne se donne pas la peine d'écouter. Aussi, avec quelle sereine tristesse nous suivons son dernier convoi ! Nous jetons notre pelletée de terre sur son cercueil, et nous retournons à notre demeure en nous disant : on ne peut pas vivre toujours.

Tant de palais vont-ils devenir déserts ? Fermera-t-on les portes des Tuileries, afin que cette demeure, témoin de tant de splendeurs et de tant de crimes, reste comme le mausolée silencieux de la monarchie à jamais disparu, cénotaphe, élevé par la piété de l'histoire à nos rois naufragés. Ou plutôt le bras victorieux du peuple ne laissera-t-il pas pierre sur

Pierre comme pour se venger de l'inerte complicité des murailles ? Oh ! non ! la démocratie ne s'arrête pas à ces grandes formalités, ni à ces puériles vengeances.

La démocratie, c'est le flot de vie qui anime les sociétés et les rend à leur mission légitime. La nature sait embellir les ruines en les cachant sous le feuillage ; la démocratie sait aussi parer la majesté monumentale du passé d'une végétation vivante, éclose au souffle divin de la fraternité. Allez voir si les Tuileries sont solitaires ! Déjà un roi nouveau s'y est installé avec sa cour.

Ce n'est plus un roi couronné par la bataille, et qui a ramassé son diadème sur le pavé des rues. C'est celui contre lequel il n'y a jamais eu que des émeutes de rois. C'est ce monarque couronné d'épines qui évoque des profondeurs de l'avenir les révolutions populaires et les rangs en ordre de bataille contre les royautés qu'il a maudites dans la personne d'Hérode ; c'est le héros céleste de la démocratie, ouvrant aujourd'hui, à tous les bouts du monde, le sépulcre des peuples, et réveillant au contact de son roseau, la justice, le droit, l'égalité endormies sous les trônes. Hier, il tenait son petit lever aux Tuileries. Un humble prêtre l'annonçait aux seigneurs de la cour. Les seigneurs, c'étaient de pauvres ouvriers blessés au sein de la victoire du droit, ces rudes travailleurs sur lesquels s'appuie la main de la Providence.

Voilà l'aristocratie du nouveau régime, en bonnet de coton appuyé sur la béquille. Où sont les chambellans, les gentils-hommes de la chambre ; ils ont fui pour toujours. L'immortalité des dynasties s'est engloutie dans l'immortalité de la foule. Quand le roi du temps vient s'asseoir sur les débris d'un trône, dites que le trône ne paraîtra plus. Allez donc fixer un fauteuil de velours sur le sommet du Calvaire.

Grand spectacle, plein de glorieuses espérances, qu'une révolution poussée dès les premiers jours sur les horizons radieux de l'avenir par la main invisible qui soutient le soleil. Le pardon et l'oubli semblent être l'air nouveau de notre atmosphère. Le peuple, si souvent abusé par les hommes dont la parole ou l'ascendant le soutenaient dans ses luttes violentes contre ses oppresseurs, dédaigne et repousse pour toujours, ces fragiles appuis qu'il se choisissait après la tempête.

Il se rattache à la seule constitution, restée intacte au sein de l'éroulement des empires, et de l'évanouissement des races. Il comprend que le code vrai de son bonheur fut promulgué sur une montagne de la Judée ; que pas une parole de cette immortelle proclamation ne peut être effacée par le glaive ou le sophisme ; il voit dans le Christ le révolutionnaire invincible qui intronisa par sa mort volontaire le règne de la fraternité. En deux jours ce peuple sublime a traversé dix-huit siècles pour faire foule autour de celui qui guérissait ses malades et pleurait sur ses souffrances. Il l'entourait dans cette chapelle des Tuileries où jadis la religion avilie voyait ses mystères emprisonnés dans un cercle de courtisanes et de bourreaux. Notre révolution laisse après elle une trace de

lumière ; celle qui l'a précédée ne laissait après elle qu'un sillon de sang.

En 95, nous étions au Golgotha, en 1848 nous sommes au lendemain du sabat : les humbles femmes, les pauvres artisans peuvent voir sur la pierre tumulaire, l'image radieuse de la liberté assise et leur disant : il n'est pas là ; il est en Prusse, en Autriche, en Russie ; il vous attend pour vaincre encore.

Les gardes de Pilate qui vous disaient aveugles hier, ont dormi et n'ont rien vu. Ils sont en Angleterre, dans le pays où l'on vend le Christ trente deniers et où le peuple meurt de faim.

Quelques journaux de Paris s'attaquent avec assez peu de ménagement à M. le commissaire extraordinaire du gouvernement au département du Rhône, à l'occasion de deux mesures prises par ce fonctionnaire, la semaine dernière, et relatives, l'une à la fixation d'un impôt extraordinaire, et la seconde à la sortie du numéraire de la ville de Lyon.

Nous respectons le principe de l'examen et de la critique de tous les actes des agents du gouvernement, nous respectons surtout la liberté de la discussion dans ses limites les plus étendues ; mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que les qualifications données aux deux mesures précitées, sont d'une amertume et d'une violence exagérées, et qui dépassent la sévérité.

Nous n'avons pas hésité, dès le premier jour, de reconnaître ce que ces deux décisions avaient d'illégal, d'arbitraire, et surtout les conséquences fâcheuses qu'elles pouvaient amener ; mais nous avons cru devoir faire taire nos impressions en présence d'une situation locale d'une gravité et d'une délicatesse sans exemple, et de la responsabilité immense qui pèse sur le représentant du gouvernement.

Cette situation anormale impose à ce fonctionnaire des ménagements que l'on est inhabile à apprécier de loin et conséquemment à qualifier, et peut lui dicter des mesures apparentes, de nature peut-être à rester purement comminatoires, et dictées par l'intention de concilier, tant que nous serons dans un état provisoire, des intérêts constamment en présence et qui commandent la plus grande prudence.

Loin de nous la prétention de faire l'apologie de M. Em. Arago, qui n'en a pas besoin d'abord ; puis, nous sommes peu disposés à faire, comme on dit vulgairement, la cour aux fonctionnaires, quoique, cependant, il y ait plus de mérite, au temps où nous vivons, à flatter les agents du pouvoir qu'à chercher à plaire aux masses. Nous ne connaissons que le jeune avocat à l'ex-cour royale de Paris, dont la parole généreuse n'a jamais, à l'occasion, fait défaut à la cause de la liberté. M. E. Arago est arrivé à Lyon dans des circonstances brûlantes ; la tâche qu'il a acceptée était grande, il a pu s'en convaincre au premier jour ; il ne l'a pas moins abordée avec courage, avec énergie et surtout

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 28 mars 1848.

UNE PAGE DE MA VIE.

(Suite.)

— C'est-à-dire, monsieur, que c'est une provocation que vous nous jetez à la face ?

— A peu près, car c'en était une que vous m'aviez adressée.

— Eh bien ! nous acceptons le défi, et nous verrons bientôt qui de nous trois s'arrêtera le premier sur les arêtes neigeuses du Dawalackerie.

— Votre main ?

— La voilà, messieurs !

Le lendemain, nous étions loin de Calcutta emportant, pour toutes armes deux excellents pistolets, un fusil, une douzaine de cartouches, et pour tout bagage, trois chemises, deux pantalons et une veste de toile. Ces messieurs, en outre, s'étaient munis d'une lettre de recommandation du gouverneur des Indes qui nous fut d'un grand secours dans toutes nos haltes.

Je ne puis raconter ici les détails de cette excursion qui dura six mois, mais comme je me suis engagé à compléter mes observations sur les chasses qu'on fait ici au tigre, j'abandonne une courageuse exploration sur le petit lac Tji, et

je tiens la parole que j'ai donnée à M. Robertson à qui je dois tant de reconnaissance.

La masse après les détails ; nulle histoire, ce me semble, ne devait s'écrire autrement... Quant à mes jeunes Irlandais, je retrouverai l'un d'eux plus tard, fût-ce sur l'éternelle banquise qui emprisonne les pôles.

Voici donc le tigre !

Tout va bien à ce formidable dominateur, qui n'est peut-être si cruel et si sanguinaire que parce que son instinct de tigre lui dit qu'il y a de par le monde un être plus fort, plus puissant, plus redouté que lui.

Le calme imposant des cimes les plus élevées où le vent seul fait crier la neige, le silence religieux des profondes vallées, la solennelle majesté des forêts séculaires, le bruit retentissant d'une armée allant à la conquête d'une province, le fracas des villes, l'attitude guerrière des caravanes voyageuses, le roulement des fleuves au travers de roches granitiques, la voix sonore de la cataracte qu'étouffent tant d'autres voix, tout lui va bien, au tigre, pourvu qu'il rencontre dans sa course un ennemi à combattre, une chair à manger, un sang à boire.

Le tigre royal du Bengale est le symbole vivant de la destruction. Peut-être passera-t-il sans vous rien dire si vous êtes immobile ; et encore non, puisqu'il se rue sur les cadavres d'hommes ou d'animaux en putréfaction, et qu'il broie les cailloux et les galets de la plage, lorsque dans sa rage il n'a pas pu trouver des membres palpitants à triturer.

Après son repas de chair humaine, le lion se calme et s'assoupit.

Après son hideux festin d'os et de membres mutilés, le tigre se sent en appétit et se met soudain en quête de nouvelles orgies. Il ne faut pas que chez lui l'odeur ou la trace de

sang s'efface ; sans cela sa fureur ne connaît point de bornes. Il s'attaque à la terre qu'il gratte et creuse de ses ongles tranchants avec des rauquements lugubres ; il émousse ses dents à dépouiller de leur solide écorce les troncs robustes des forêts, il mâche pour ainsi dire, la brise qui se promène sur sa face tourmentée ; et quand tout est mort dans la nature, il s'ennuie de vivre seul, il se décourage, il se couche et s'endort dans le désespoir du repos.

Vous voyez que, si le tigre est le plus formidable des quadrupèdes, il en est le plus malheureux.

Pourquoi donc lui déclarez-vous la guerre ? pourquoi cet immense arsenal de piques, de poignards, de balles, de gros fusils et pourquoi traquer l'infortuné jusque dans ses retraites les plus reculées ? Ah ! c'est qu'il y a là, en présence, deux volontés constantes et bien arrêtées ; il y a là, ennemi du tigre, l'homme superbe, si implacable dans ses haines, si implacable dans ses violences et qui ne veut pas que le sol sur lequel il pose lui soit disputé.

Ainsi, le plus redoutable adversaire du tigre, c'est l'homme. Vous voyez donc bien que le premier ne fait qu'user de réciprocity en vous broyant entre ses mâchoires lorsque l'occasion lui en est offerte.

Montrons maintenant les deux ennemis en lutte. Je n'ai jamais entendu dire qu'un chasseur fut parti seul pour aller à la rencontre du tigre royal du Bengale, et je ne crois pas que le Patagon ou le Gaoucho, armé de ses lacets, de son escopette et de son poignard, pût tenter avec succès. La balle doit aller fouiller profondément dans les flancs de la bête féroce si elle veut y attaquer les dernières sources de la vie. Et puis, qu'est-ce qu'un jaguar ou un puma auprès du formidable rival du lion dont l'aspect seul jette l'épouvante dans les villes les mieux défendues ? Du chat d'Europe au

ne cet esprit de suite qui ne s'est jamais démenti. Plus d'un, très certainement, aurait fléchi à la peine.

Quelques uns de ces actes donnent prise à la critique, il ne faut pas chercher à en disconvenir, et il nous eût été facile de les discuter avec succès. Mais qui donc est infallible? Nous avons dû nous abstenir de toute polémique à cet égard; nous croyons, en cela, avoir rempli nos devoirs de bons citoyens. Mais nous ne saurions, sans ingratitude, méconnaître le bien que le commissaire extraordinaire a déjà réalisé, à une époque de relâchement et de dissolution de tous les pouvoirs administratifs.

La tâche de M. Arago n'est pas encore accomplie; faisons des vœux pour qu'il la mène jusqu'au bout et qu'il ne nous soit pas donné de la voir continuer par un successeur dont nous pourrions payer cher l'inexpérience des intérêts locaux.

Abdication du roi de Bavière.

BAVIÈRE. Munich, 20 mars. — Le roi Louis vient de déposer la couronne. Le bruit de l'abdication prochaine avait circulé dans la journée, mais personne ne voulait y ajouter foi. A dix heures du soir, un aide de camp parut au corps de garde principal des étudiants, et déclara officiellement que le roi avait abdicqué.

Nos lettres particulières d'Italie nous annoncent que le Grand-Duché de Parme et Plaisance vient de se donner à la Sardaigne. Cette circonstance doit nécessairement amener une nouvelle et grave complication dans la question austro-sarde.

Le duc de Modène a été obligé aussi de céder à l'insurrection; il est en prison, gardé à vue.

— Nous avons reçu ce matin, par la *Concordia*, la proclamation de Charles-Albert aux Lombards-Vénitiens. Il leur dit que la bannière de Savoie va s'unir avec le drapeau tricolore italien, et que les troupes sont en marche pour les secourir.

Les deux derniers contingents sont appelés, et la réserve avertie de se préparer à partir au premier moment; les étudiants de l'Université de Turin se sont enrôlés et précédaient le régiment aux Gardes lorsqu'il a quitté la capitale.

Actes Officiels.

Paris, le 27 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre de l'Intérieur,

Considérant que, si la création des chemins vicinaux de grande communication, due à la loi du 21 mai 1836, a été d'une grande utilité pour le petit roulage et les localités traversées par ces lignes, les chemins vicinaux proprement dits, si nécessaires à la production agricole, n'ont point éprouvé l'amélioration qu'on était en droit d'espérer des sacrifices imposés aux communes;

Que cet état, qui a excité depuis plusieurs années des plaintes générales, tient, en grande partie, d'un défaut de proportion entre les ressources de natures différentes, fournies par cette loi, et à une déperdition considérable de ces mêmes ressources, qu'il est urgent de faire cesser;

Que les cours d'eau non navigables, trop longtemps négligés, exigent un entretien régulier, soit pour le curage, soit pour l'endiguement; que les irrigations, dépendant immédiatement de ces cours d'eau, doivent être favorisées comme un puissant moyen de développer l'industrie agricole, d'aug-

menter les substances par une plus grande quantité de bestiaux et d'engrais destinés à la culture des céréales;

menter les substances par une plus grande quantité de bestiaux et d'engrais destinés à la culture des céréales;

Vu le décret du 4 thermidor, an X, qui charge les conseils municipaux de proposer l'organisation qui leur paraîtrait devoir être préférée pour la prestation en nature;

La loi du 28 juillet 1824, et celle du 21 mai 1836;

Le vœu émis, en 1846, par le congrès central d'agriculture, pour qu'il soit fixé, sur l'avis des conseils d'arrondissement et des conseils généraux, un chiffre de contributions directes au-dessus duquel les habitants de la commune cessent d'être soumis à la prestation;

Arrête:

Art. 1er. Une commission, composée de huit membres, est formée pour examiner les modifications à faire subir à la législation vicinale, en ce qui touche les ressources indiquées pour l'amélioration des chemins vicinaux.

Art. 2. Cette commission proposera en outre une organisation pour le service central des chemins vicinaux et des cours d'eau non navigables, et pour cela des agents-voyers, principalement en ce qui concerne les rapports de ces agents avec les autorités municipales.

Art. 3. Sont nommés membres de la commission:

Les citoyens Cormenin, vice-président du conseil d'Etat; Jules Favre, secrétaire-général au ministère de l'intérieur; Lamberterie, chef du cabinet du secrétaire-général au ministère de l'intérieur;

Hermann, chef de division à l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur;

Jules Cambacérès, ingénieur en chef, attaché au service des chemins vicinaux;

Barré-Saint-Venant, ingénieur en chef des ponts et chaussées;

Cazeaux, ancien ingénieur hydrographe;

Bost, ancien sous-préfet.

Signé: LEDRU-ROLLIN.

— Autre arrêté:

Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances;

Vu le décret du gouvernement provisoire, sur les établissements tonitruiers,

Arrête:

Article unique. — Les arrrages et annuités perçus jusqu'à ce jour et qui n'auraient pas été convertis en rentes, et ceux à percevoir à partir de ce jour, seront provisoirement versés au trésor public, sous la garantie de l'Etat.

Paris, 24 mars 1848.

Signé: GARNIER-PAGÈS.

LES GARDIENS DE PARIS.

Le gouvernement provisoire, Considérant qu'il est du plus grand intérêt d'organiser sur de nouvelles bases un corps spécial chargé de veiller à la sécurité publique, à l'ordre, à la circulation des rues, au maintien, jusqu'à nouvel ordre, des règlements relatifs à la grande et petite voirie,

Décète:

Article 1. Il sera créé, par les soins du ministre de l'intérieur et du Maire de Paris, un corps spécial sous le titre de Gardiens de Paris.

Art. 2. Ces gardiens ne seront point armés.

Art. 3. Ils auront pour mission de veiller à la paix publique, à la conservation des établissements nationaux et des propriétés privées. Ils exerceront une protection bienveillante envers toutes les personnes qui en auront besoin, leur caractère devant être en général, aux yeux du gouvernement provisoire, une sorte de magistrature populaire.

Art. 4. Ces gardiens seront assez nombreux pour que chacun d'eux puisse veiller à la sûreté de 60 à 100 maisons.

Art. 5. Une taxe spéciale fournira aux frais de création et d'entretien des gardiens de Paris. Cette taxe sera établie de manière à peser sur les propriétaires et les locataires dont le loyer s'élève à plus de 1,000 fr. par an.

Art. 6. Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait en conseil de gouvernement le 22 mars 1848.

jaguar américain, il y a la distance qui sépare celui-ci du tigre du Bengale. C'est le ruisseau et la cascade, c'est la brise du matin et l'ouragan.

Dès que la présence du tigre est signalée quelque part et qu'une poursuite est décidée, vous voyez les chasseurs s'armant de leurs meilleurs pistolets, de leurs piques, de leurs tridents les plus aigus, de leurs glaives les plus tranchants, essayant à l'envi l'excellence de leurs lames d'acier, caresser de la main et de la parole la meute aguerrie qui va les suivre, et se préparer à un triomphe dont, cependant, ils déplorent d'avance les sanglants sacrifices. Ils sont trop nombreux pour ne pas vaincre un ennemi solitaire; mais ils ne reviendront pas tous de l'expédition, et il y a d'avance quelque chose de triste et d'amer dans le récit, les émotions et les joies qu'ils se promettent. Les enfants chantent quand ils ont peur, les chasseurs du tigre royal de l'Inde sont loquaces comme les héros d'Homère; et c'est à coup sûr pour s'épargner la douleur de la réflexion à l'approche du danger au-devant duquel ils courent, bien aises qu'ils seraient qu'on les arrêtât au moment du départ. Cependant, comme il y a toujours une certaine gloire au bout de toute folie hasardeuse, nul des chasseurs ne veut arriver le dernier au rendez-vous assigné.

Là voilà donc discutant le plan d'attaque comme on le ferait pour une bataille rangée, et s'assignant les divers postes avec une précision, avec un calcul tout-à-fait menaçants. L'un veut qu'on lui donne la place la plus périlleuse, et attend que son voisin la lui dispute; l'autre sollicite l'honneur de porter le premier coup à la bête furieuse, et se le voit enlever sans regret par un troisième, fort peu satisfait qu'on l'en juge digne. Tous ont du cœur dans la tête, tous ont de chaudes menaces à la bouche, pas un n'a le calme et le sang-

froid du soldat façonné au combat.

Les chiens seuls par leurs aboiements demandent que les délibérations soient closes, et ils tournent et bondissent dans l'impatience de la lutte qui va s'engager; c'est parmi eux cependant que l'on comptera le plus de victimes. La caravane a pris son élan; elle est dans la plaine où rien ne lui indique la présence du tigre, elle arrive sur la lisière d'un bois épais où elle n'ose point pénétrer, et où pourtant le farouche quadrupède s'endort selon son habitude sur la chair ou dans le sang. Un coup de fusil part pour interroger; un rauquement sourd et lugubre répond à ce signal d'alerte, et les chasseurs alors se préparent bravement à l'attaque et à la défense. La meute attentive vient de leur donner l'exemple du courage par son attitude décidée; et si la contagion de la peur dégrade jusqu'à la bassesse, celle du courage relève jusqu'au prodige.

Le tigre a débouqué de la forêt, et sous ses bonds redoutables les arbustes ont été brisés, la terre a frémi. Le voilà en présence de ses adversaires à qui la grandeur du péril a donné tout leur sang-froid, toute leur énergie. Ils se pressent les uns contre les autres, et prévoient que s'ils se divisent ils sont perdus; leurs regards ne quittent plus les regards de la bête féroce, dont la langue rouge et raboteuse ressemble à un caillot de sang tombant de sa gueule haletante. La meute est là aussi, pressé, immobile comme le tigre, respirant fort et attendant la crise sans paraître en redouter l'issue. C'est un silence solennel de part et d'autre; le ciel est lourd, enivré, mais l'orage n'a pas grondé encore.

JACQUES ARAGO.

(La suite à demain)

PRÉFECTURE DE POLICE.

AVIS.

Les grandes démonstrations patriotiques, qui sont l'expression de la souveraine volonté du peuple, doivent être respectées par tous; nul n'a le droit d'étouffer cette voix puissante qui éclate assez haut pour renverser un trône en quelques heures. Mais, s'il faut que chacun salue du cœur ces importantes manifestations faites en plein jour, au soleil, par toute une population, il est aussi du devoir de tout bon citoyen de protester énergiquement contre ces démonstrations partielles, faites la nuit, qui n'ont d'autre résultat que d'inquiéter la cité et de faire concevoir des espérances coupables aux ennemis de la République. Quand le citoyen s'alarme, quand l'ennemi se réjouit et espère, l'ouvrier voit s'éteindre la confiance et tarir les sources du travail. L'ouvrier qui se laisse entraîner dans ces promenades nocturnes, perd une partie de sa journée et compromet gravement celle du lendemain.

Secondons par une attitude calme les efforts du Gouvernement dont la sollicitude est constante pour les travailleurs, mais qui a besoin de son concours pour consolider son œuvre. Loin de nous la pensée d'incriminer l'intention des citoyens qui ont pris part à ces manifestations partielles et nocturnes; mais plus cette intention est pure et droite, mieux ils doivent comprendre un langage sincère et patriotique. Nous leur dirons donc: » Mettons-nous en garde contre ce prétendu zèle qui ne sait pas attendre qu'il fasse grand jour pour se manifester. Craignons surtout que ceux qui trament dans l'ombre des projets criminels contre notre grande Révolution, ne profitent de cet exemple pour troubler à dessein l'ordre et la tranquillité publique.

» Réservez-vous pour l'heure où (ce qu'à Dieu ne plaise!) la République serait en danger. Ce sera alors le moment d'agir à la lueur des torches comme à la clarté du soleil; mais jusque-là, soyons unis et calmes dans notre force.

Paris, le 23 mars 1848.

Le préfet de police,
CAUSSIDIÈRE.

Approuvé:
Le ministre de l'intérieur,
LEDRU-ROLLIN.

PARIS, 25 MARS 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le bruit est répandu depuis quelques jours que de nouvelles négociations sont entamées entre M. de Rothschild et le ministre des finances pour donner suite à l'emprunt de 250 millions qui avait été négocié au mois de novembre dernier au cours de 75 fr. 25 c.; comme au prix actuel de la rente 5 0/0, il n'est pas probable qu'aucun des porteurs actuels du nouvel emprunt soit disposé à faire de nouveaux versements, il s'agirait de changer les conditions primitives de l'adjudication et d'établir le cours de l'emprunt à 50 f. au lieu de 75 f. 25 c. en accordant également aux adjudicataires 25 termes de paiement. Les versements déjà effectués seraient acceptés pour les titres déjà émis. Mais comme au cours de 75 f. 25, il ne fallait que 9,966,777 f. de rentes pour produire 250 millions et qu'à 50 f. il en faut 15,000,000 f. il y aurait lieu d'émettre pour 5,053,255 f. de rentes en nouveaux titres sur lesquels il y aurait lieu de faire opérer les premiers versements.

— Tous les membres du gouvernement provisoire étaient présents hier au théâtre de la République à la première représentation sur cette scène de la *Lucrèce* de Ponsard, interprétée par Mlle Rachel, Bocage et Bouchet. On avait rétabli tous les passages que la censure avait supprimés sous la dynastie déchue, et de nombreuses allusions ont été saisies par la salle entière et applaudies avec enthousiasme; mais les honneurs de la soirée ont été pour la *Marseillaise*, chantée par Mlle Rachel qui s'est encore surpassée. Une émotion extraordinaire s'est emparée des spectateurs. Partout on montait sur les banes, on agitant des mouchoirs, on applaudissait avec frénésie.

— Une colonne de plus de 5000 ouvriers belges parcourait hier les rues de Paris aux cris de vive la République! A bas Léopold! Tous paraissent avoir répondu à l'appel dont nous parlions il y a quelques jours. Ils semblent chercher des inspirations républicaines dans ces promenades bruyantes qui n'émeuvent que médiocrement la population. Ils sont précédés des drapeaux aux couleurs françaises et belges, quelques uns sont armés. Ils annoncent que leur départ est fixé à demain matin, on ne sait s'ils prendront le chemin de fer du Nord.

— Outre le maréchal Sébastiani, M. de Guiche a aussi envoyé pour 200,000 fr. d'argenterie à la Monnaie.

Les personnes qui portent leur argenterie à la Monnaie reçoivent la moitié de la valeur en écus et l'autre moitié en bon payable à 8 jours de date.

Les pièces d'argenterie qui sont présentées non contrôlées sont provisoirement renvoyées devant les essayeurs de commerce pour que le titre de l'argent soit constaté.

— La nouvelle comédie en cinq actes, représentée hier au théâtre de la République. (Théâtre Français), sous le titre de *L'Avanturière*, a eu un succès d'enthousiasme, et l'auteur, M. E. Augier, a été nommé au milieu d'applaudissements unanimes. La pièce a été jouée avec beaucoup d'ensemble par Regnier Bouchet et Mlle Anaïs.

— L'instruction relative aux soustractions de livres et de manuscrits des bibliothèques de l'Etat, imputées à M. Libri, s'est poursuivie aujourd'hui; de nouvelles perquisitions ont eu lieu et de nombreuses saisies ont été opérées. Un des commissaires spéciaux du bureau des délégations de la préfecture de police, M. Foucault, s'étant présenté, porteur de mandats de M. le juge d'instruction Hatton, au domicile du sieur C...

... rue de l'Est, y a trouvé trente volumes paraissant avoir été soustraits dans les bibliothèques publiques, lesquels ont été placés sous scellés. Le même commissaire de police a saisi, dans le domicile abandonné par M. Libri, rue d'enfer, 43, dix mille volumes, et vingt mille autres dans un second appartement qu'il avait loué, quelques maisons plus bas, rue d'Enfer, 78. Chez un sieur V..., relieur, on a également saisi trente volumes précieux que M. Libri lui avait confiés pour en faire, suivant la prévention, dénaturer la reliure, et pour en faire, chez un autre relieur, deux caisses de livres qui lui avaient été remises dans le même but ont été mises sous le scellé, après le procès-verbal dressé de leur contenu.

Hier soir, vers sept heures, un attroupement s'était formé en face de la maison, n° 218, faubourg Saint-Martin. Toutes les fenêtres de cette maison étaient illuminées, et, dans la cour, des lampions et des torches étaient allumés : des coups de feu se faisaient entendre, les cris de : Vive la République, vive le propriétaire, et les chants patriotiques résonnaient dans chaque logement en reconnaissance de la remise d'un terme de loyer.

Du reste, dans tout le quartier, des affiches étaient placardées pour faire connaître cette munificence ; nous donnons ci-dessous le texte de cette affiche :

Madame Lebreton, propriétaire de la maison, sise rue du faubourg Saint-Martin, 218, sur la demande de M. Lanier, son gérant, voulant, autant qu'il est en lui, pouvoir porter remède à la gêne qui pèse sur la classe ouvrière, prévient les locataires de ladite maison qu'elle est dans l'intention de faire, à ceux qui en justifieront le besoin, remise :

- 1° Des termes échus et non payés ;
 - 2° De moitié du terme à échéance le 1er avril prochain.
- Ces avantages ne seront faits qu'aux locataires restants et qui acquitteront l'autre moitié dudit terme d'avril avant la fin de mai ;
- 3° De ce dernier terme aux locataires auxquels il a été donné congé, à la condition expresse qu'ils déménageront le 8 dudit mois ;
 - 4° Des meubles laissés pour garantie des loyers par les locataires déménagés depuis neuf mois ; aux effets ci-dessus MM. Lebreton fils et Lanier recevront les réclamations des locataires, le dimanche, 2 avril prochain, de dix heures à trois heures.

Nous ferons remarquer que cette maison possède 103 locataires.

M. Lanier régira la maison gratis pendant une année.

C'en est fait, M. Alex. Dumas s'est fait journaliste. Il est même le principal fondateur d'un journal qui a paru depuis peu à Paris, sous le titre de la *Liberté*. Il avoue aujourd'hui sa collaboration à ce journal, et il y insère une longue profession de foi sur ses opinions passées en nous promettant une autre profession de foi pour l'avenir.

M. Alex. Dumas cite le texte de la démission qu'il a envoyée en 1851 à Louis-Philippe des fonctions qu'il occupait à la liste civile, il y déclare que chez lui l'homme littéraire n'a été jusque-là que la préface de l'homme politique et que les actes des ministres sont arbitraires et liberticides.

« Depuis lors, dit M. Dumas, je n'ai occupé aucune place rempli aucun emploi, touché aucune pension. » Sa liaison avec le duc d'Orléans, commencée en 1835, devenue plus étroite, les années suivantes, n'a apporté aucun changement dans ses opinions. Dix ans plus tard, M. Alex. Dumas faisait ouvrir sur le boulevard du Temple, le théâtre historique ou il donnait les *Girondins*, dont le cœur a autant aidé à la révolution nouvelle que la *Marseillaise* à l'ancienne. Il y faisait jouer *Hamlet*, ou sont ces 4 vers constamment applaudis.

Un roi de carnaval qui filouta la loi
Et le pouvoir. Un jour la couronne de roi
Se trouve sous sa main, voleur il l'a décroché
Et barron sans pudeur, la fourre dans sa poche.

M. Alex. Dumas rappelle qu'il s'est battu en février, et que Lamartine s'est étonné de l'avoir rencontré sur le champ de bataille et de ne l'avoir pas revu depuis. Lamartine lui fait dire d'aller le voir. Dumas répond qu'il ira, non pas chez l'homme d'Etat, mais chez le poète, quand il aura une minute à lui donner.

Alors voici la lettre que lui écrivit M. de Lamartine :

« Paris, 2 mars 1848.
« Cher et illustre ami,
« Je ne veux pas donner des minutes à un homme comme vous, mais une heure tous les soirs. Attendez seulement un jour ou deux, je succombe à la fatigue.
« Signé : Lamartine. »

J'ai profité de la permission, dit A. Dumas, mais mon premier mot en entrant a été : « Ne vous effrayez pas, cher ami, j'en ai rien à vous demander ni pour moi ni pour les miens. » M. Alex. Dumas rappelle la lettre qu'il écrivit à la *Presse* et qui souleva contre lui la réprobation universelle, parce qu'elle était regardée comme un acte d'ingratitude envers la famille d'Orléans dont il n'avait reçu que des bienfaits. Quelques jours après il s'est décidé à écrire une nouvelle lettre adressée au duc de Montpensier, et personne ne s'est trompé sur les motifs qui l'avaient dictée. M. Dumas a voulu effacer l'accusation d'ingratitude portée contre lui.

Croirait-on aujourd'hui, il ne craint pas de déclarer dans sa profession de foi, qu'en 1835 il avait annoncé qu'une seule voix, la sienne, s'élèverait pour saluer la royauté croulante, et qu'en effet sa voix a bien été la seule.

M. de Verthling, chargé d'affaires du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, a reçu de son gouvernement l'ordre de continuer ses relations avec le gouvernement français.

Tous les Russes qui habitaient la France ont reçu l'ordre de rentrer en Russie. Les officiers de l'armée impériale

doivent rejoindre dans le plus bref délai leurs régiments et leurs divisions.

SERMENT D'ABDEL-KADER.

Louanges à Dieu ; rien n'est durable si ce n'est son règne. Aux appuis solides de la République, serment. Après la manifestation de mes sentiments d'admiration pour vos personnes. Je vous dirai que j'ai reçu le citoyen Olivier et que j'ai eu avec lui un long entretien dont il vous fera part.

Je viens vous donner une parole sacrée et qui ne doit après elle laisser aucun doute dans votre esprit savoir.

Que je ne m'occuperai jamais plus de fomentation des troubles contre les Français, ni par moi-même en personne, ni par mes paroles, ni par mes écrits, ni par aucun des miens et cela pendant toute ma vie.

Je fais le serment devant Dieu, par Mohammed, Abraham, Moïse et Jésus-Christ ; par le Tourat, l'Evangile, le Labour et le Coran, par la Mecque et Medine, par la Terre-Sainte. (Lodes) ; je le jure par Boschari et le Mosslem, et par ce que nous avons de plus sacré, je le jure par le cœur et par la langue, je renonc entièrement à m'occuper des affaires des Français.

Tous mes compagnons font le même serment : ceux qui signent ci-après aussi bien que ceux qui ne signent point ne sachant point écrire sont au nombre d'environ cent. Salut.

Signé : Abdel-Kader, Ben Mehidin.

En date du 10 rebri senu 1264, (15 Mars 1848).

Suivent les signatures :

ETRANGER.

ANGLETERRE. Londres, 24 mars. — Don Isturitz, Ambassadeur d'Espagne, est arrivé mardi, venant de Madrid. Il va reprendre ses fonctions diplomatiques après une absence de près de six mois. — Parmi les personnes qui ont contribué à la souscription ouverte par les résidents Français à Londres, au profit des ouvriers Anglais injustement expulsés de France, nous sommes heureux de trouver le chargé d'affaires de la République française. — Quoique la contribution de M. Cottu soit donnée en son nom privé et non en sa qualité officielle, c'est là néanmoins une forte indication que l'expulsion des ouvriers Anglais de Paris et d'autres parties de la France, n'a la sympathie ni du gouvernement actuel, ni de la partie respectable du peuple français. — Le duc de Broglie, ancien ambassadeur de France, a envoyé un agent à Londres, avec l'ordre de vendre ses voitures et ses meubles, qu'il avait laissés à l'ambassade de France lors qu'il était parti d'Angleterre pour Paris en janvier dernier.

PRUSSE. — Berlin, 22 mars. La ville de Berlin était appelée aujourd'hui à remplir un devoir sacré. Il s'agissait de rendre les derniers honneurs aux victimes. La *Gazette universelle de Prusse* s'exprime ainsi : elle dit que des imprimeurs ayant voulu remplir ce devoir, elle renvoie à demain les nouvelles de l'Etranger.

Le roi a décidé que les engagements au Mont-de-Piété qui ne dépassent pas 5 thalers jusqu'à la date du 19, seraient rendus aux frais du trésor à leur propriétaires.

La *Gazette d'Augsbourg* dit que c'est le prince royal qui montera sur le trône de Bavière, sous le nom de Maximilien II ; ce journal ajoute que l'abdication du roi Louis arrive trop tôt ou trop tard, et que l'on attend impatiemment la proclamation sur le changement de règne. Nous devons nous attendre, dit en finissant la même feuille, à une terrible journée.

POLOGNE PRUSSienne. — Posen, 20 mars. La nouvelle que S. M. le roi de Prusse avait, dans une proclamation adressée au peuple, déclaré que les parties de la monarchie prussienne n'appartenant plus à la confédération germanique, seraient libres d'y entrer ou non, a déterminé une manifestation des polonais de notre ville. Un comité provisoire a été nommé. Ce comité a adressé une proclamation aux polonais pour leur annoncer le rétablissement de leur patrie. Il a nommé une députation qui se rendra auprès du roi pour lui exprimer le désir des polonais de reconquérir leur indépendance. Le comité exhorte ses concitoyens à éviter toute effusion de sang.

NOUVELLES LOCALES.

Une manifestation, importante par le nombre des citoyens qui y ont pris part, a eu lieu aujourd'hui dans notre ville. Les ouvriers des différentes corporations, les terrassiers occupés dans les ateliers nationaux, ont abandonné leurs travaux et se sont réunis à onze heures sur la place Bellecour.

Les renseignements qui nous parviennent sur le but de cette réunion, se contredisent tellement que nous attendrons, pour les publier, de plus exactes informations.

Ce matin, un camion sur lequel se trouvaient deux tonneaux a été arrêté, dit-on, dans la rue St-Dominique, et conduit à la Préfecture, où vérification faite du contenu, on a reconnu des rouleaux de laiton, au lieu des sommes considérables qu'on s'attendait à y découvrir.

Le bateau à vapeur le *Creusot*, appartenant à la compagnie générale des marchands de sel, vient de sombrer sur le Rhône, aux environs de Valence. Le patron a pu heureusement le faire échouer sur un banc de gravier voisin, où l'on a sauvé 700 sacs qui étaient sur le pont. Aucune personne de l'équipage n'a péri dans ce sinistre.

On nous affirme avoir vu passer dans une voiture escortée de trois gendarmes, le curé de la Guillotière, arrêté à St-Jean-de-Dieu, par suite des faits que nous avons signalés dans notre avant-dernier numéro.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Informé qu'un grand nombre d'ouvriers, étrangers à Lyon et aux villes suburbaines, y sont venus dans l'espérance d'y trouver du travail, et, notamment, de participer aux tra-

voux publics ouverts par les diverses administrations ;

Considérant que, si le sentiment de la fraternité porte à venir en aide à tous, une nécessité rigoureuse veut que l'on calcule les ressources pour la répartition des secours ;

Considérant que les ressources sont impuissantes à fournir du travail simultanément aux habitants de l'agglomération lyonnaise et aux étrangers ;

Le Commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, prévient les ouvriers étrangers que bientôt il deviendra impossible de les admettre au partage des travaux et des salaires que l'administration devra nécessairement réserver aux ouvriers de l'agglomération lyonnaise.

Il les invite, en conséquence, à retourner momentanément dans leurs patries.

Pour faciliter le retour, on délivrera, à chacun de ceux qui le demanderont, aux maires de Lyon et des villes suburbaines, un passeport gratuit, donnant droit à une indemnité de route.

Fait à Lyon, le 26 mars 1848.
Le Commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Emmanuel ARAGO.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans la *Gazette de Metz* :

« Nous apprenons à l'instant qu'une lettre de Sarrebruck, écrite par une personne qui mérite confiance, annonce qu'à la suite d'un nouveau conflit très sanglant, la République a été proclamée à Berlin. La résistance a été vive de la part des troupes, mais le peuple l'a remportée et le roi n'a pu sauver sa vie qu'en subissant les plus grandes humiliations.

« Cette nouvelle faisait l'objet de toutes les conversations à l'Hôtel-de-Ville de Metz et au parquet du Palais-de-Justice. »

— Le bateau à vapeur le *Solon*, commandant Jaurès, capitaine de corvette, a paru dans la matinée du 22 mars sur la rade du Havre. On sait que ce bâtiment, portant les princes de Joinville et d'Aumale, a touché sur sa route à Cadix et à Lisbonne. De ce dernier port, il s'est rendu à Dartmouth, où il a débarqué ses passagers.

A la marée, le *Solon* est entré dans le port.

— On lit dans le *Mémorial d'Aix*, qui passe pour recevoir les communications de M. Thiers, l'article suivant qui ne laisse pas que de présenter quelque intérêt de circonstance ;

« On annonce un prochain manifeste de la part de M. Thiers, ancien député d'Aix. Ce manifeste paraîtra, sous peu de jours, dans les journaux de Paris.

« Nous pouvons, en attendant, assurer à nos lecteurs que les principes que l'on rencontrera dans cette déclaration sont ceux-ci :

« M. Thiers croit la monarchie perdue ; il pense qu'un effort quelconque, pour la relever, serait une faute et un mauvais acte ; on provoquerait des excès et on n'atteindrait aucun résultat. M. Thiers déclare qu'il a été loyal sous la monarchie, et qu'il le sera sous la République. Il accepte donc la République, mais la République fortement organisée, et non la République mal organisée : le respect de l'ordre, des personnes, de la propriété, de la famille, et il combattra jusqu'à extinction ceux qui voudraient le contraire.

« Quant à la liberté d'enseignement, il dit à ceux qui tiennent à cette question, que le nouveau régime fait tomber ce dissident. Quand on donne toutes les libertés sans mesure, il ne comprend pas qu'on refuse celle d'enseignement.

« Du reste, M. Thiers acceptera la députation par honneur et par devoir, et non par ambition ; résigné de faire son devoir si on la lui décerne, fort heureux d'être dispensé de ce devoir, si on la lui refuse.

« M. Thiers ne viendra point à Aix : il est retenu à Paris par les motifs les plus graves. Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour comprendre ces motifs : un homme aussi éminent, un esprit aussi pratique que le sien, est indispensable au milieu des graves événements qui se passent. »

Variétés.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS DE M. FRANÇOIS.

La salle de l'Hôtel-de-Ville, qui peut contenir plus de 1,500 personnes, s'est trouvée insuffisante vendredi. La voix du professeur heureusement ne l'était pas, et du milieu du grand escalier, on a pu encore l'entendre et l'applaudir.

Après quelques considérations générales sur la loi du perfectionnement qui compose, de toutes les ruines, de toutes les révolutions de cette terre, un tort où l'esprit de l'humanité vit et agit éternellement, M. François s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Oui, la loi du progrès est la loi de l'histoire, et, depuis 1,400 ans, celle de la France. C'est par là qu'elle est la première entre toutes les nations ; c'est pour cela qu'on pourrait l'appeler le pontife du progrès. Nous retrouvons le nom de la France à chaque phase de la palingénésie universelle. Du chaos de la barbarie à la constitution féodale, progrès ! Du triomphe de la force matérielle à la suprématie de l'église, progrès ! De la théocratie pontificale à l'émancipation monarchique et communale, progrès nouveau ! De la servitude de l'esprit à l'affranchissement de la pensée, progrès encore ! Traduisez tous ces progrès par des noms propres ; au premier rang des noms français : Charlemagne, Godefroy de Bouillon, saint Louis, Richelieu, Descartes, Voltaire. Toujours le progrès et toujours la France ! N'oublions pas les deux dernières révolutions, 1789 et 1848, l'une procédant de l'autre et la complétant. Et déjà le monde s'est ému dans l'attente d'un âge nouveau, parce que le monde sait d'où lui viennent la lumière et la vie. Qui s'occupe aujourd'hui des systèmes allemands ou des débats de Westminster ? L'Allemagne, qui, sans nous, ne serait jamais à venue

Bout de sa guerre de trente ans, eu serait encore, sans nous, aux règlements surannés de Westphalie. Quant à l'Angleterre, la civilisation n'a jamais rien reçu, rien attendu d'elle. L'Angleterre a bien fait des révolutions, mais pour elle seule; elle s'en est réservée tous les bénéfices. La France, au contraire, travaille pour tous et jette aux quatre vents les semences de ses idées. Que l'Angleterre s'agite; nul ne s'en inquiète; si la France bouge, tout le monde attend. Ainsi, depuis trois semaines, nous nous sommes mis à apprendre un air que nous ne pouvons pas chanter, sans que tous les opprimés tressaillent d'espérance, sans que tous les oppresseurs s'assurent bien vite si leurs régiments sont complets, si leurs arsenaux sont bien pleins. (Applaudissements.)

1848 procède de 1789 et le complète. La première révolution avait à extirper tant d'abus et d'iniquités séculaires, à combattre tant de préjugés et de trahisons, elle a été assaillie et détournée par tant de périls intérieurs et extérieurs, qu'elle eut à peine le temps de formuler les dogmes de la foi nouvelle. Après quoi elle dut prendre son fusil et son drapeau, et le sac sur le dos, partir pour ce tour du monde, dont on parlera longtemps. (Sourires approbateurs.)

Savez-vous quel a été le plus grand embarras, le plus grand danger de cette première révolution? la royauté. Maintenir une monarchie quelconque dans une démocratie, décréter des institutions républicaines et laisser un roi, c'était maintenir un conspirateur permanent qui se servait de ce qu'il était encore pour redevenir ce qu'il avait été: un ami naturel de tous nos ennemis, et contre lequel on finit ensuite par la violence de l'échafaud ou par la violence de l'exil. Le pire de tous les gouvernements sera toujours celui qui est une chose et qui en fait une autre. Les hommes, en général, ne font bien que ce qu'ils aiment. Il n'y a que les royalistes qui s'entendent à édifier une monarchie. Avec la meilleure volonté du monde, les républicains ne feraient pas une monarchie qui vaille. (Explosion de rires.)

Une démocratie royale comme en 91, un trône entouré d'institutions républicaines comme en 1830, cela est tout simplement absurde. Au bout de quelques temps, il faut se remettre à l'œuvre, et tout recommencer. La leçon du moins nous profitera, et puisque nous voulons une république, tâchons qu'elle soit faite par des républicains. Il n'en manque pas d'ailleurs; Depuis le 24 février, on est étonné de rencontrer tant de démocrates d'un évisisme farouche et d'un patriotisme rigide qui néanmoins paraissent plus sincères s'ils étaient plus vieux et moins exclusifs. On croit généralement peu aux vertus des hommes qui prétendent en avoir le monopole. Il sera peut-être prudent de ne pas oublier que la meilleure profession de foi n'est pas celle qui sort toute fraîche de chez l'imprimeur, mais celle qui résulte des actes, des paroles, de la conduite, de la vie entière d'un citoyen. (Bravos.)

Ce qui prouve que nous voulons profiter des leçons antérieures, c'est que décidés à nous organiser, à nous constituer, enfin à fonder notre jeune République sur d'impérissables assises, nous avons commencé par nous délivrer de tout embarras, de tout avant-dynastie. Il allait nous en arriver de tous les côtés... On leur a signifié que leur présence n'était pas absolument indispensable, qu'ils pouvaient rester avec leurs droits surannés là où les avaient dispersés les tempêtes de ces derniers temps, que la France avait l'âge [et la raison nécessaire pour se gouverner elle-même. Plus tard, bientôt, je l'espère, quand nous aurons rédigé la Charte des temps nouveaux; quand la République sera dans les lois et dans les mœurs, acceptée, aimée par tous, forte et indissoluble au dedans, au dehors grande et respectée, alors, oh! alors que les portes de la patrie s'ouvrent toutes grandes pour les exilés de races royales qui voyant notre tranquille et sereine confiance en nous et en Dieu, pourront venir mais sans prétentions, sans arrière-pensée rendre à la patrie ce qu'ils en ont reçu et lui offrir dans l'armée, dans l'administration, dans les corps savants le tribut, s'ils en ont, de leur lumière, de leur savoir, de leurs talents, voilà pour eux un moyen infailible, mais le seul de régner encore; car désormais c'est être souverain que de compter parmi les citoyens de la France. (Bravos prolongés). Un ordre de choses où les descendants de Louis XII, le père du peuple, comme les neveux et les petits neveux du moderne Charlemagne viendraient, sans croire déroger bien entendu, et sans péril pour notre indépendance disputer avec les fils du prolétaire, le fusil sur l'épaule, l'équerre, la plume ou la serpente à la main, les divers grades de la hiérarchie sociale, voilà ma république à moi. (Bravos). Puissé-je à la base de l'édifice poser de mes faibles mains quelques pierres cimentées par les vôtres, l'élever avec vous, majestueux et inébranlable, le contempler et mourir! (tonnerre d'applaudissements.)

« Malheureusement on a souvent abusé et on abuse encore du nom de république... » Et ici M. François apprécie à leur juste valeur, les démocraties tant vantées des temps anciens et du moyen-âge. Il s'attache ensuite à faire ressortir les vices de la démocratie américaine avec ses états fédéraux et presque indépendants, ses quatre millions d'esclaves, etc. et termine le tableau en disant;

« Nous avons déjà mieux. D'abord nous sommes une nation Notre nationalité est forte, indestructible, taillée dans le roc, cimentée par le temps. Des Alpes à l'Océan, du Rhin aux Pyrénées, même esprit, même âme, un faisceau, une famille, la France! Ensuite, comme les Américains, nous disons bien que

Dieu a fait tous les hommes égaux, mais nous allons plus loin, et la chose concorde mieux avec le nom. Egalité effective et réelle. Point de couleur, point de classes, point de hiérarchie! La volonté générale résultant du concours de tous les membres de la communauté; voilà désormais chez nous la seule autorité légitime, la seule loi obligatoire. Nous laissons pour notre début très loin derrière nous toutes les démocraties anciennes... Mais c'est encore une révolution, disent les peureux, et il y en a. Quand le Vésuve fume, le lazaronne tremble. (Rires.)

« Sans doute c'est encore une révolution! Mais à qui la faute, si ce n'est à ceux qui avaient confisqué tous les bénéfices de l'autre? La main sur la conscience, répondez! n'est-ce pas qu'il était bien capable, et surtout bien moral et bien pur ce monde officiel que les privilégiés dusens envoyaient étayer le trône de juillet? N'est-ce pas que notre politique extérieure avait les allures bien libres et bien fières? Quelle sincérité! quelle virginité! quelle probité dans les officiers du système! Et quelle clairvoyance! tout le monde présentait un changement, le voyait venir, voyait la révolution s'avancer, s'avancer comme une marée montante. Eux, ils ne voyaient rien. Ils s'obstinaient dans leur risible impuissance, disant qu'après tout la révolution n'avait pas de chefs comme s'il fallait des chefs à une révolution! Il en faut aux complots, aux usurpations, aux partis; les révolutions n'en ont pas besoin. Celle de 1848 n'est pas la victoire d'un parti; c'est l'avènement au pouvoir de l'opinion que vous avez méconnue, de la nation entière que je vous défends de calomnier (Applaudissements.)

« Mais, se dit-on en s'abandonnant, les fonds baissent, la rente baisse, les transactions s'arrêtent, l'argent se resserre, j'ai caché le mien... Et vous? — J'ai fait mes préparatifs, et vous? (Mouvement d'hilarité). Hommes de peu de foi! Qu'avez-vous donc à la place du cœur, pour suer ainsi la peur par tous les pores? La peur! Oh! dieu merci on ne réussira pas à populariser dans ce pays de France la propagande de la peur. En vérité, je vous le dis, l'homme n'est pas sur cette terre pour s'endormir dans l'egoïsme ou le bien-être sensuel. Pour accomplir sa destinée, mieux vaut cette fièvre d'activité douloureuse quelquefois, mais noble et grande. La dignité, voilà le but, le suprême bonheur des êtres intelligents: Et voilà pourquoi nous avons salué de cœur et de la main l'avènement de la République; parce que seule elle peut aborder et seule peut résoudre les questions où sont engagées la dignité de l'homme et l'avenir de l'humanité.

« Lorsqu'on montrait aux satisfaits du système les plaies et les misères de la société, lorsqu'on les pressait d'écouter les murmures et les plaintes qui s'élevaient des régions inférieures, ils avaient des oreilles et n'entendaient point. Une fois pourtant, je ne sais plus à propos de quelle niaiserie constitutionnelle, ils eurent la témérité de convenir qu'il y avait quelque chose à faire. Mais c'était tout qui était à refaire!... L'agriculture fournissait plus de la moitié de leur monstrueux budget, et ne recevait rien: et vous savez pourtant tout ce qu'il y a de souffrances dans ces vingt-quatre millions de travailleurs campagnards qui nous nourrissent de pain... et aussi de gloire au premier roulement du tambour. (Bravos.)

« L'industrie livrée à tous les hasards d'une concurrence effrénée était un champ de bataille, où le capital passait sans cesse des mains du plus faible aux mains du plus fort. Chaque jour voyait s'accumuler les morts et les ruines, sur les ruines et les morts. Des millions d'ouvriers qu'une crise, qu'une banqueroute, que l'invention d'une machine nouvelle réduisent au chômage, c'est à dire au jeune... De pauvres petits enfants que faisait mourir l'excès du travail et de la misère. De pauvres femmes qui gagnaient dix sous par jour et qui étaient peut-être mères et veuves, tel était le spectacle déchirant qu'ils ne voulaient pas voir! Insensés! et ils dormaient tranquilles parce qu'ils avaient reçu le soir, à la fin de la séance, le *satisfecit* convenu. (acclamations.)

« Eh bien! voilà les réformes, voilà les problèmes qu'abordera que résoudra la République. La République! c'est à dire vous, c'est à dire moi, nous tous, le peuple, le peuple souverain qui doit s'attacher dès aujourd'hui à élever les devoirs au niveau de droits. Si la liberté et l'égalité sont le droit, la fraternité est le devoir. Si le pauvre est l'égal du riche, le riche est le frère du pauvre supprimons toute aristocratie... mais ne la déplaçons pas. Les travailleurs sont la partie la plus nombreuse, la plus intéressante du peuple, mais ils ne sont pas tout le peuple. Ils n'ont pas le droit d'usurper pour eux seul le nom de peuple. Le peuple c'est tout le monde, c'est la patrie. Frères, ne l'oubliez pas, ce que nous avons à faire n'est pas d'un mince labeur. Prenons un grand cœur, ouvrons nos bras les uns aux autres; ouvrons à tous le monde et la vie, et Dieu bénira la République, Dieu protégera la France. (applaudissements prolongés.)

Cette leçon pendant laquelle l'orateur tour-à-tour calme et véhément, tantôt les larmes aux yeux, tantôt le sourire sur les lèvres, a fait partager à son immense auditoire ses émotions diverses, s'est terminée comme la précédente par une véritable ovation. La foule qui s'est écoulée silencieuse et paisible l'attendait dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. M. François a dû pour retourner à son domicile, la traverser entre une double haie, au milieu des *vivats* et des battements de mains.

Ce nouveau succès auquel nous applaudissons, de grand cœur, nous inspire toutefois une observation restrictive; c'est que M. François, entraîné par le besoin de charmer toujours le gracieux auditoire qui l'entoure et peut-être celui de remuer une masse compacte et lointaine de citoyens pleins encore des discussions du club, fait peut-être une part trop large aux préoccupations du moment. A la vue de ce concours immense de personnes qui envahissent à flots pressés la salle trop étroite de l'Hôtel-de-Ville, au bruit de leurs voix enthousiastes qui couvrent souvent la voix de l'orateur universitaire, que dirait feu le *Réparateur*, qui pendant qu'il a vécu n'a cessé de le poursuivre de sarcasmes amers comme *Voltaire*, tribun, démagogue, etc.? Nous sommes bien loin des opinions ante-diluviennes de la défunte feuille; mais nous n'en verrions pas moins avec plaisir cette éloquence mâle et vigoureuse se faire un peu plus l'apôtre de l'ordre, et un peu moins l'organe des passions. Après avoir été entretenus de nos droits illimités et imprescriptibles, nous aimerions à l'entendre selon qu'il nous l'a promis, sur nos devoirs nouveaux qui se sont multipliés en raison de nos droits.

Bourse de Paris du 25 mars 1848.

Cinq pour cent, 64 50. — Dito fin courant, 63 50. — Trois pour cent, 43 30. — Dito fin courant, 43	Quatre canaux, 800
— Quatre pour cent, » »	Rentes de Naples, » »
Actions de la banque, 1430	Dette active d'Espagne, » »
	Emprunt romain, 56 »
	Oblig. piémontaise, » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans 643	Orléans-Vierzon 240
Paris à Rouen 410	Montreuil à Troyes » »
Rouen au Havre 210	Nord 333 75
Paris à Strasbourg 341 23	Amiens-Boulogne » »
Paris à Lyon 300	Tours à Nantes 337 50
Avignon à Marseille 260	Dicppe » »
Versailles, rive droite 110	Bordeaux à Cette » »
Id. rive gauche. 106 23	Lyon à Avignon » »
Bâle à Strasbourg 87 50	Centre » »
Saint-Germain » »	Paris à Secaux » »
Orléans-Bordeaux 390	Secaux » »

La rente a éprouvé une baisse importante à la Bourse d'aujourd'hui; elle était produite entièrement par les besoins d'argent, qui se faisaient sentir pour l'échéance importante d'aujourd'hui, et pour celle du 31 mars qui approche. Beaucoup de rentiers qui avaient jusqu'à présent gardé leurs titres ne pouvant pas se décider à réaliser leurs pertes, ont été forcés de vendre par la situation de leurs affaires particulières. Toutes les autres valeurs ont été affectées par la baisse de la rente, et il y a eu surtout des ventes importantes sur les actions d'Orléans. Le 3 0/0 fermé hier à 48 a ouvert à 47 et a fléchi jusqu'à 44 50. Le 5 0/0 fermé hier à 68 a ouvert à 66 et est tombé à 64 50. La banque de France a fléchi de 150 fr. à 1450.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

AVIS.

Le directeur de l'Administration des *Facteurs lyonnais* prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

SIROP ANTI-CATHARRAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le *Sirop anti-Catarrhal*, préparé par M. MARCHET, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poumon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et que celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisies proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le *Sirop anti-Catarrhal* suffit à la guérison.

Le *SIROP anti-Catarrhal* se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET, seul dépositaire.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Dans un Chef-lieu de département,

UNE IMPRIMERIE

typographique, lithographique et de congrève,

RIEN ACHALANDÉE,

Possédant trois Presses typographiques, trois presses lithographiques, 8 à 10,000 kilogrammes de caractères, une centaine de cases et le matériel proportionnellement.

Faisant pour 25 à 30,000 f. d'affaires par année, livres en main, et possédant un matériel qui

permettrait de doubler ce chiffre. Ayant la propriété d'un JOURNAL et un magasin de librairie, de papeterie et d'articles de bureau.

PRIX NET, 30,000 FR.

Le cédant, en très-bons rapports avec le gouvernement actuel, se fait fort de la transmission immédiate des trois brevets.

S'adresser franco pour traiter, ou plus amples renseignements :

A Paris, chez M. BLUTTE aîné, faubourg Poissonnière, 32.

Et dans le Nord, à Lille, chez M. Beauclair, place du Concert, 15.

AVIS

aux Marchands de Cristaux : M. Joseph TARU, chargé de faire la liquidation

de la cristallerie de MM. Dalmazzi, Tissot et C, à l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient acheter, en gros ou en détail, des cristaux de toute nature, fabriqués ou en voie de fabrication, ou des matières premières servant à la fabrication des cristaux, qu'elles peuvent s'adresser à lui tous les jours, entre dix heures du matin et deux heures du soir, dans les ateliers de ladite fabrique, sis à la Guillotière, quai Combalot, n. 2.

SIROP PHLENTÉRIQUE

CONTRE

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES DIGESTIVES,

conseillé et préparé par BOUCHU, Maître en Pharmacie et docteur-médecin, rue St-Jean, 48.

Ce sirop, d'un usage simple et facile guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs; il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir se vend 3 fr. Les six flacons 15 fr.

Affranchi.
La Guillotière, imprim. de BAJAT.